LA LETTRE

***du Snudi Force Ouvrière***

**SNUDI FO**

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et Professeurs des Ecoles de l’Enseignement Public Force Ouvrière

6, rue Gaston Lauriau - 93513 Montreuil Cedex

ISSN 1271 - 4437

CPPAP n° 0910 S 07512

Imprimé par nos soins

Directeur de la Publication: Frédéric VOLLE

**A U**

**S O M M A I R E**

**1058**

**08-01-2020**

# Hebdomadaire du Snudi FO

|  |
| --- |
| **Pages 2 et 3 :**  Argumentaire pour intervenir dans les AG du 9 janvier  **Pages 4 et 5 :**  AG et réunions syndicales : échos des départements  **Page 6 :**  Notes de service hors-classe et classe exceptionnelle  **Page 7 :**  Loi sur la transformation de la fonction publique : premières remises en cause du droit syndical  **Page 8 :**  Modèle de mail ou de courrier de ré adhésion pour l'année 2020  **Page 9:**  93: suicide de Christine RENON  **Annexes**  Communiqué du SNUDI-FO sur la direction d'école Communiqué des fédérations de l'Education Nationale Communiqué de la FNEC-FP FO sur la rupture conventionnelle 4 pages sur les conséquences de la réforme des retraites dans l'enseignement privé |
| **Assistance OGAC (pal) :** pour tout problème contactez [**ogacsupp@gmail.com**](mailto:ogacsupp@gmail.com)ou téléphonez au **06 59 15 99 38** |
|  |
| **Site public** [: http://www.fo-snudi.fr](http://www.fo-snudi.fr/)  **Site privé** sur lequel vous retrouv[ez la LSN : http://lsn.fo-snudi.fr](http://lsn.fo-snudi.fr/)  Utilisateur : **lsn**  Mot de passe : **syndicat**  **BO** : <http://www.education.gouv.fr/pid285/le-bulletin-officiel.html>  **Légifrance** [:http://www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr/) |
|  |

**AG du 9 janvier : argumentaire**

De nombreuses assemblées générales ou réunions syndicales se sont tenues lundi et mardi, réunissant des milliers de personnels du 1er comme du 2nd degré. Si certains collègues étaient en grève lundi et/ou mardi, il ressort de la plupart de ces réunions que jeudi 9 janvier sera une journée de grève im- portante dans les écoles.

De nombreuses AG sont ﬁxées jeudi 9 janvier. Elles seront décisives pour décider la reconduction de la grève le vendredi.

Voici quelques éléments d’information qui peuvent permettre aux camarades d’intervenir dans ces AG pour proposer la reconduction de la grève :

**Le mépris et les provocations de Macron et son gouvernement continuent :**

* Lors de ses vœux, Macron n’évoque même pas les grévistes, assure qu’il va mener la réforme jusqu’à son terme et accuse les syndicats de « mensonges » et « manipulations »
* Quelques jours plus tard, il décore de la légion d’honneur le président du fonds de pension Blackrock, qui est à l’initiative de la réforme des retraites en France, réforme qui pousserait nombre de salariés vers la capitalisation !
* Le gouvernement tente de gagner l’opinion publique en proposant de rediscuter avec les Organisations syndicales à partir du 7 janvier alors que le texte de loi a été rédigé et déjà envoyé au Conseil d’Etat, démontrant que le gouvernement veut passer en force !
* Le régime universel par points c’est le hold-up du siècle qu’entend organiser le gouvernement avec la ﬁn de l’obligation de l’Etat Employeur de garantir les pensions des fonctionnaires (loi 83-634 du 13/07/83) –voir 4 pages FNEC envoyé à tous les

personnels ﬁn décembre

* Des simulations du gouvernement honteusement truquées qui cachent la volonté de paupériser les enseignants ( voir le 8 pages FNEC)
* Rappelons qu’avec le régime universel par points, Macron s’attaque à tous les salariés, y compris ceux du privé, comme en témoigne le 4 pages de l’UD FO 44 que vous trouverez en pièce jointe

**La grève interprofessionnelle se poursuit et s’ampliﬁe dans certains secteurs**

* Les cheminots et les agents de la RATP en sont à leur 36ème jour de grève, permettant ainsi qu’il n’y ait pas de trêve durant les fêtes
* Toutes les manœuvres du gouvernement visant notamment à instaurer une « clause du grand-père » ont échoué. Comme le disent les danseurs de l’Opéra de Paris, toujours en grève, « Nous ne pouvons pas être la génération qui aura sacriﬁé les suivantes »
* Les raﬃneries sont appelées à 4 jours de grève consécutifs du 7 au 10 janvier.

Dans les raﬃneries de Grandpuits (77) et Feyzin (69), aucun produit ne sortira de la semaine

* Les avocats et d’autres professions libérales sont en grève reconductible depuis le 6 janvier
* Les AG, rassemblements et blocages se multiplient dans les facs (Jussieu, Sorbonne, Nanterre, Dauphine…)

**La réforme des retraites s’accompagne d’autres mesures visant à détruire le statut de la fonction publique et le service public**

* Un décret autorisant la rupture conventionnelle dans la fonction publique est paru le

30 décembre. Il va permettre toutes les pressions et les déstabilisations pour pousser les fonctionnaires à quitter la fonction publique (voir l’analyse de la FGF ou de la FNEC)

* Un décret imposant aux municipalités de ﬁnancer les écoles maternelles privées,

en application de la loi Blanquer, a également été publié le 30 décembre. Autant de moyens en moins pour l’école publique !

* Dans le 1er degré 1885 postes de moins sont créés par rapport à l’année dernière ce qui va provoquer une situation catastrophique dans les écoles (eﬀectifs plus chargés, manque de remplaçants, de RASED…)
* Si les salaires sont bloqués pour les enseignants, ce n’est pas la crise pour tout le monde : suite à un arrêté publié le 1er décembre 2019 la prime annuelle maximale passe à

51760 euros pour les recteurs et DASEN !

Il n’y aurait aucun salarié épargné avec cette réforme. Nés avant ou après 1975 : tous verraient leurs retraites diminuer.

Les hypothétiques promesses de revalorisation salariale pour compenser la baisse importante des pen- sions pour les enseignants ne marchent pas : les personnels ne fonctionnent pas au chantage : Non à ce projet de réforme, Oui à l’augmentation de nos salaires !

Les simulations du ministère sont truquées pour minimiser la perte de pensions, et les 10 milliards an- noncés sur 17 ans sont très loin des revendications des collègues en termes d’augmentation des salaires et des eﬀectifs (adjoints, remplaçants, RASED, médecin scolaire, psychologue…)

**Dans cette situation, pour la première fois, un appel commun des fédérations de l’Education**

**(FO, FSU, CGT, Solidaires, SNALC, FAEN) appelle à ampliﬁer la grève jusqu’au retrait !**

**Multiplions les AG et les réunions syndicales !**

## Voici une liste (non exhaustive !) d’AG que nous ont fait remonter les syndicats départementaux entre le 6 et le 9 janvier

01 : AG lundi 6 janvier à 17h30 à Bourg, à 1èh30 à Marlieux, à 17h à Ambérieu, AG mercredi 8 janvier à 14h à Oyonnax

11 : AG mardi 7 janvier à 17h30 à Narbonne, Mercredi 8 janvier AG à Carcassonne, jeudi 9 janvier AG à Nar- bonne et Carcassonne

2A : AG jeudi 9 janvier à 18h à Ajaccio 21 : AG mardi 7 janvier

1. : AG jeudi 9 janvier à Nîmes, Alès et Bagnols
2. : AG lundi 6 janvier Toulouse, AG mardi 7 janvier à Castanet, AG mercredi 8 janvier à Auterive 37 : AG lundi 6 janvier à 18h à Tours

38 : AG mardi 7 janvier à 17h (Vercors) 43 : Cinq AG lundi 6 janvier

47 : AG mercredi 8 janvier à 8h à Agen

63 : AG Education nationale jeudi 9 janvier 14h à Clermont

69 : AG lundi 6 janvier à 18h à Villeurbanne, AG mardi 7 janvier à 17h à Bron, AG centrale jeudi 9 janvier 9h 71 : Trois AG mercredi 8 janvier à Chalon, Mâcon et Montceau

81 : AG jeudi 9 janvier à Albi

89 : AG lundi 6 janvier à Auxerre

## Indre-et-Loire

Déclaration de l’AG de l’éducation réunie le lundi 6 janvier avec les fédérations syndicales Fnec fp FO, FSU, Cgt éduc et Sud éducation, en présence de cheminots grévistes et de d’autres salariés (La Poste,...)

On ne lâche rien ! Grève massive jeudi 9 janvier !

Et vendredi 10 janvier ? On reconduit ! C’est maintenant ! C’est tout de suite !

Nous appelons l’ensemble des personnels de l’éducation à être massivement en grève le 9 janvier avec les cheminots, les agents de RATP et les autres salariés du public et du privé, pour le retrait du projet de réforme des retraites.

Nous invitons les personnels de l’Education à reconduire la grève vendredi 10 janvier, seule façon de faire céder Macron.

A l’issue de la manifestation jeudi 9 janvier, Assemblée Générale de l’éducation 14h30, Amphi 4; Faculté des Lettres, rue des Tanneurs, Tours

## Haute-Loire

Déclaration du comité de grève de l’Education Nationale de Haute Loire (43) :

Le comité de grève, composé des délégués des écoles des secteurs de Monistrol sur Loire, de Brioude, du Puy et de Sainte Florine, du lycée Charles et Adrien, de la cité scolaire de Brioude, du lycée Simone Weil, du col- lège de Monistrol sur loire, du collège Lafayette du Puy, avec les organisations syndicales FNEC FP FO, FSU, CGT éduc’action et SUD éducation, s’est réuni le mardi 7 janvier au Puy en Velay.

Les cheminots, la RATP, les raﬃneries, l’opéra de Paris, … sont toujours en grève. Le comité de grève estime que nous ne pouvons pas les laisser seuls, c’est ensemble, par la grève reconduite par les assemblées géné- rales que nous allons gagner.

Depuis les dernières déclarations de Macron et celles de sont premier ministre, les choses sont claires : tout ce que nous pouvions craindre est conﬁrmé.

A cela s’ajoute les annonces scandaleuses de Blanquer sur une pseudo-augmentation de salaire pour les en- seignants auxquelles personne ne peut croire et soumises à une refonte des statuts. Dans le même temps Blanquer décident l’augmentation substantielle des primes des recteurs et IA-DASEN.

La mise en œuvre des E3C dans les lycées, les suppressions annoncées de classes dans les lycées, les collèges et les écoles ne font que renforcer la colère des personnels.

Gagner sur la question des retraites mettrait un coup d’arrêt à toutes les attaques contre les personnels et leurs statuts.

Dans ces conditions, le comité de grève se félicite que la trêve de Noël souhaitée par le gouvernement n’ait pas eu lieu. Le comité de grève se félicite du communiqué des confédérations FO, CGT, FSU, Solidaire, CGC-CFE avec les organisations de jeunesse et de celui des fédérations syndicales nationale de l’enseignement FO, FSU, CGT, SUD, SNALC, FAEN qui appellent à la grève le jeudi 9 janvier et à sa reconduction.

Ainsi, le comité de grève appelle les personnels :

A être en grève le jeudi 9 janvier et à la manifestation interprofessionnelle au Puy en Velay à 10h30 Place Ca- delade.

A participer aux assemblées de secteurs pour les personnels des écoles Au Puy, Maison des syndicats 9h30

A Yssingeaux, école primaire 9h

A Brioude, salle de l’Instruction à 8h45

A participer aux assemblées d’établissement pour les personnels des lycées et collèges : Au lycée/collège de Brioude à 7h30

Au lycée Charle et Adrien à 8h30 Au lycée Simone Weill à 10h

Convoque une assemblée départementale des personnels de l’Education Nationale, avec les délégués man- datés par les assemblées et les organisations syndicales FO, FSU, CGT, SUD à 14h salle de la commanderie St Jean au Puy

Le comité de grève propose à la discussion :

De reconduire la grève dés le vendredi 10 janvier

De participer aux mobilisations interprofessionnelles le vendredi 10 janvier : à 10h parking poids lourds à Ai- guilhe et à 10h30 devant la gare de Brioude.

De participer aux manifestations interprofessionnelles le samedi 11 janvier : à 10h30 au Puy place Cadelade et à 10h à Brioude place de Paris aﬁn de préparer les actions et la grève la semaine suivante si nécessaire. »

Le Puy, le 7 janvier 2020.

**Promotions Hors-Classe et Classe Exceptionnelle : deux nouvelles notes de service, peu de changements… !**

En préambule, nous informons les départements que, malgré les nombreuses interventions de la FNEC FP-FO au ministère, les évaluations pour l’accès à la Hors Classe (au 9ème échelon et deux ans d’ancienneté) restent gravées dans le marbre. Inacceptable !

Les notes de service 2019-185 (HC) et 2019-186 (CE) sont parues au BO n° 1 du 2 janvier.

## Ce qui change :

La référence à la note d’inspection (utilisée jusque**-**là dans une phase transitoire pour les collègues n’ayant pas eu d’entretien de carrière) est totalement supprimée. Seul l’avis des IEN compte (sur quel critère ?).

Il est possible de promouvoir des collègues en disponibilité sous certaines conditions. Ces conditions se trouvent dans l’arrêté du 14 juin 2019 et le décret du 16 septembre 1985 (1° de l’article 48-1) :

## « L’activité professionnelle mentionnée au premier alinéa recouvre toute activité lucrative, salariée ou in- dépendante, exercée à temps complet ou à temps partiel et qui :

1° Pour une activité salariée, correspond à une quotité de travail minimale de 600 heures par an ; 2° Pour une activité indépendante, a procuré un revenu soumis à cotisation sociale dont le montant brut an- nuel est au moins égal au salaire brut annuel permettant de valider quatre trimestres d’assurance vieillesse en application du dernier alinéa de l’article R. 351-9 du code de la sécurité sociale. »

## Rappel sur les modalités

### Classe exceptionnelle

*Il existe deux viviers.*

Le premier est constitué par les agents ayant atteint au moins le 3ème échelon de la HC au 31/8/2020 et jus- tiﬁant d’au moins 8 ans en éducation prioritaire ou aux directeurs d’école (ou de SEGPA, ESMS), ou aux CPC ou aux MF ou aux référents handicap. Il faut candidater pour ce vivier.

Le second est constitué des agents ayant atteint le 6e échelon de la HC au 31/8/2020. Pas de candidature à poser, tous les agents éligibles sont étudiés.

*Les barèmes*

Appréciation DASEN : Excellent 140, Très satisfaisant : 90, Satisfaisant : 40, Insatisfaisant : 0 Ancienneté dans l’échelon : de 3 à 48 points

### Hors-classe

*Les barèmes*

Appréciation DASEN : Excellent 120, Très satisfaisant : 100, Satisfaisant : 80, A consolider : 60 Ancienneté dans l’échelon : de 0 à 120 points.

Si besoin, n’hésitez pas à contacter le SN !

**Loi transformation de la Fonction publique,**

**les premières conséquences visibles : premières remises en cause du droit syndical et des syndicats !**

Avec le mouvement inter (permutations) qui a démarré, il est possible de voir concrètement les conséquences de cette loi qui évince les organisations syndicales.

Oui, nous savions qu’il n’y aurait pas de CAPD sur le barème mouvement. Oui, nous savions que la défense des collègues serait plus diﬃcile mais il restait des solutions, notamment les au- diences aﬁn de pouvoir défendre les collègues au sujet de leur barème, défendre leur demande de 800 points…

Or, certains départements nous alertent. Des DASEN refusent de recevoir le SNUDI-FO sur les sujets liés au mouvement inter sous prétexte de la loi Fonction publique qui l’interdirait. Ils se retranchent également derrière le RGPD *(*règlement général sur la protection des données) pour refuser de répondre à des questions concernant les collègues individuellement.

C’est inacceptable ! Les SNUDI se battent, parfois en intersyndicale, pour pouvoir défendre les collègues. Le droit syndical est un droit fondamental.

Déjà, dans un département, après des interventions répétées du SNUDI-FO, le DASEN a ﬁna- lement accepté de les recevoir en audience. Poursuivons !

**Aﬁn de faire le point sur les conséquences de cette loi, que nous puis- sions intervenir si besoin, merci de nous indiquer les obstacles que vous rencontrez, la façon dont vous gérez cela,**

**l’aide dont vous avez besoin.**

**La campagne de réadhésion commence**

Même en période de forte mobilisation (a fortiori en période de forte mobilisation !), il est essentiel de ne pas oublier de mettre à l’ordre du jour des instances (Bureau, Conseil syndical, AG…) la syndicalisation. Il est impor- tant également d’essayer, malgré les diﬃcultés liées aux déplacements, à la mobilisation… de continuer à réu- nir les instances aussi régulièrement que possible.

La force du syndicat, c’est d’abord et avant tout ses adhérents. Aﬁn d’être encore plus forts face à ce gouver- nement, ce sujet n’est pas à mettre de côté.

Aﬁn de vous aider à relancer la campagne, nous vous proposons un modèle de mail que vous pouvez utiliser tel quel, modiﬁer ou…. ne pas utiliser (modèle de lettre qui s’appuie sur le travail du 31).

N’hésitez pas à nous faire part des diﬃcultés que vous rencontrez, à nous indiquer comment le SN peut vous aider. Nous sommes à votre disposition pour participer à vos AG, pour répondre à vos interrogations.

Modèle de relance pour l’adhésion :

Cher(e) adhérent(e),

En ce début d’année civile, nous te proposons de renouveler ton adhésion au SNUDI-FO.

Tu connais le dévouement des militants du SNUDI-FO pour défendre tant les collègues (individuelle- ment ou collectivement) que nos conditions de travail qui sont sans cesse attaquées, que la défense de nos droits et acquis.

En renouvelant ton adhésion, tu renouvelles aussi la conﬁance que tu nous témoignes, tu renforces un syndicat libre et indépendant et tu nous permets de peser face à la hiérarchie. En cette période de mobilisation, tu comprendras que le poids que le SNUDI-FO représente est essentiel.

Tu trouveras en PJ le bulletin d’adhésion.

Syndicalement,

Signature

**Se syndiquer est le premier des droits, celui qui permet de défendre tous les autres.**

Oui à l’indépendance vis-à-vis des gouvernements et des partis !

Oui à la revendication, non à la résignation !

**Adhérez dès aujourd’hui pour l’année 2020 !**

**Suicide de Christine RENON - L'administration reconnue responsable !**

Chers adhérents, chers collègues,

La nouvelle est tombée en toute discrétion durant les vacances scolaires, « la responsabilité de l’administration est re- connue dans le suicide de notre collègue Christine Renon ». Le Parisien qui relaie cette information rajoute même « ce vendredi soir personne tant au niveau du ministère que de l’Académie n’était en mesure de réagir »….

Ce doit être bien compliqué de réagir après avoir tenté d’étouﬀer l’aﬀaire en voulant conﬁsquer la lettre de Christine Renon, compliqué de réagir après avoir voulu la faire passer pour une femme « dépressive »…

C’est aussi compliqué pour le ministère de reconnaitre ces 58 suicides qui ont endeuillés la profession enseignante l’an- née dernière…

Cela parait encore plus compliqué de répondre aux revendications de nos collègues directrices et directeurs, tellement plus simple de ressortir avec tout le cynisme qu’on leur connaît et à peine le deuil terminé le « statut du directeur ».

Non monsieur le Ministre vous n’allez pas pouvoir vous dérober encore une fois de plus par une énième pirouette, vous devez répondre immédiatement aux revendications des collègues directrices et directeurs ! Votre administration est re- connue responsable d’un suicide, que faut-il de plus pour que vous daigniez sortir de votre tour d’ivoire ?

Le Snudi-FO exige des mesures immédiates et elles sont pourtant connues, inutile de nous « balader » dans d’intermina- bles réunions de concertations de « simpliﬁcation des tâches administratives ». Nous revendiquons :

* Une augmentation signiﬁcative des quotités de décharge de direction
* Une aide administrative statutaire dans chaque école, contre l’utilisation des services civiques pour remplir ces missions
* Un réel allègement des tâches et le respect du décret de 1989 sur la direction d’école ainsi qu’une amélioration ﬁnancière
* Des créations de postes à hauteur des besoins

Il est aussi inutile de nous ressortir vos « pseudos réformes » visant à détruire l’école républicaine, nous refusons catégoriquement :

* La suppression de dizaines de milliers de postes de directeurs/directrices (et certainement d’adjoints) du fait des regroupements d’écoles
* Une augmentation des tâches des directeurs/directrices ayant accédé au statut du fait de leurs nouvelles responsabilités administratives et juridiques
* L’instauration d’un management digne des entreprises privées avec un supérieur hiérarchique dans les écoles.

Monsieur le Ministre vous n’avez plus le choix, vous devez entendre les revendications des collègues !

René-Emmanuel ADELAIDE Jean-Marc BURTSCHER secrétaires départementaux.